



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE 18 SEPTEMBRE 2025

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-
Présidente**

DELIBERATION N°43

PRESENTS: Mme BILLOT Brigitte, Mme DI CARO Sylvaine, M. CHEVALIER Eric, M. DILLINGER Laurent, Mme HUARD Elisabeth, M. TRUCY Gérard, Mme HANOT Maryline (en visio); M. PIERRON Jean-Claude, M. BENSARKOUN André (en visio)

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme DEVESA Brigitte; M. SPANO Pierre; Mme PAGE Véronique; Mme THUSTRUP Sylvie, Mme SILVESTRE Catherine; Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

POUVOIR(S) : Mme JOISSAINS Sophie (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte), Mme DEVESA Brigitte (Pouvoir à Mme DI CARO Sylvaine); Mme PAGE Véronique (Pouvoir à M. TRUCY Gérard)

SECRETAIRE : Mme GUIGO Catherine

OBJET : R&M – FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 2025 DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EXECUTOIRE - DECISION MODIFICATIVE N°1 DES BUDGETS ANNEXES 2025 DU CHENE (CHRS), DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) ET DU POLE INFOS SENIORS (PIS)

Les décisions modificatives présentées ci-dessous ont pour objet de prendre en compte des ajustements comptables en recettes et dépenses notamment du fait de la réception d'arrêtés de tarification ou d'éléments nouveaux non prévus aux étapes budgétaires précédentes.

Budget Principal

Cette décision modificative n°1 porte sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fonctionnement

Chapitres	Intitulés	BP 2025	DM1	Budget Total 2025
DEPENSES REELLES		8 763 706,18	205 200,00	8 968 906,18
011	Charges à caractère général	1 888 230,00	79 900,00	1 968 130,00
012	Charges de personnel	5 700 000,00	-68 152,75	5 631 847,25
65	Autres charges de gestion courante	1 158 241,18	0,00	1 158 241,18
67	Charges exceptionnelles	5 450,00	0,00	5 450,00
68	Provisions	11 785,00	193 452,75	205 237,75
DEPENSES D'ORDRE		210 000,00	0,00	210 000,00
042	Opérations d'ordre transfert entre section	210 000,00	0,00	210 000,00
023	Virement à la section d'investissement			0,00
TOTAL DEPENSES		8 973 706,18	205 200,00	9 178 906,18
Chapitres	Intitulés	BP 2025	DM1	Budget Total 2025
RECETTES REELLES		8 285 841,00	205 200,00	8 491 041,00
013	Atténuation de charges	82 700,00	0,00	82 700,00
70	Produits du domaine & ventes diverses	2 154 519,00	0,00	2 154 519,00
74	Dotations, subventions & participations	5 952 622,00	205 200,00	6 157 822,00
75	Autres produits de gestion courante	96 000,00	0,00	96 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions			
RECETTES D'ORDRE		951 587,79	0,00	951 587,79
042	Opérations d'ordre transfert entre section	23 897,21	0,00	23 897,21
002	Résultat de fonctionnement reporté	927 690,58	0,00	927 690,58
TOTAL RECETTES		9 237 428,79	205 200,00	9 442 628,79

Il s'agit de prendre en compte les recettes et dépenses liées au projet « Cézanne, tenir le motif » présenté lors de la délibération n°36 du 26 juin 2025 validé par la Conférence des Financeurs pour 79 900 €.

Sont prises en compte également l'octroi de 2 subventions sollicitées : celle relative à l'embauche d'un infirmier psy (33 600 €) et celle des frigos solidaires (40 000 €), ainsi qu'une recette complémentaire de 51700 € relative à un financement du lieu d'accueil RSA au titre du 4eme trimestre 2024, notifié tardivement.

Ces recettes complémentaires permettront de financer l'inscription des provisions selon la délibération n°41 de ce même jour. Il conviendra pour atteindre l'équilibre de la décision budgétaires de réduire le chapitre 012 des frais de personnel d'un montant de 78 190,75 €.

Investissement

Chapitres	Intitulés	Budget 2025	DM1	Budget Total 2025
DEPENSES REELLES		1 108 557,24	-48 813,86	1 059 743,38
20	Immobilisations incorporelles	109 700,00	0,00	109 700,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	994 857,24	-48 813,86	946 043,38
16	Emprunts & dettes assimilés	4 000,00	0,00	4 000,00
DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	23 897,21	0,00	23 897,21
TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT		1 132 454,45	-48 813,86	1 083 640,59

Chapitres	Intitulés	Budget 2025	DM1	Budget Total 2025
RECETTES REELLES		158 813,86	-48 813,86	110 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	154 813,86	-48 813,86	106 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts & dettes assimilés	4 000,00	0,00	4 000,00
RECETTES D'ORDRE		1 081 878,09	0,00	1 081 878,09
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	210 000,00		
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
001	Excédent antérieur reporté	871 878,09		871 878,09
TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		1 240 691,95	-48 813,86	1 191 878,09

Il s'agit de corriger, à la demande du Service de Gestion Comptable, l'inscription budgétaire liée à la reprise du résultat de clôture du SAO au compte 1068 pour 48 813,86 € qui doit faire l'objet d'une écriture non budgétaire. Les dépenses d'investissements sont donc diminuées du même montant.

CHRS Le Chêne

Section d'exploitation

Le rapport budgétaire définitif de la DDETS du 01/07/2025 attribue une dotation globale de financement pour l'exercice 2025 de 320 935 €, et le budget exécutoire est arrêté à 371 059 €, montant identique à celui de 2024.

Pour mémoire, la proposition budgétaire faite par le CCAS s'élevait à 394 707 € ce qui représente une réduction de 23 648 €, soit 6% du budget proposé.

Les échanges menés avec l'autorité de tarification dans le cadre de la procédure contradictoire n'ont pas permis la prise en compte de la revalorisation demandée.

Cependant, l'autorité a accepté d'affecter 15 000€ du résultat de l'exercice 2023 au financement des mesures d'exploitation au titre de la maintenance du système de vidéosurveillance. Le budget exécutoire est donc majoré de cette somme.

Le solde du résultat de l'exercice 2023, soit 11 124 €, est repris en diminution de la dotation globale de fonctionnement 2025.

En parallèle, les locaux du CHRS sont confrontés depuis le début de l'année à des épisodes récurrents d'infestation de nuisibles. La dotation initiale ayant été intégralement consommée, une

majoration de 5 000 € est nécessaire afin de couvrir les interventions à venir de désinsectisation et de dératisation.

Il convient également de rappeler que, conformément à la nomenclature comptable M22, les recettes de la CAF sont imputées au groupe I (chapitre 017).

En conclusion, compte tenu de ces éléments, la Décision modificative n°1 s'équilibre en section d'exploitation à - 3 648,36 €.

		Chapitre	Budget Primitif avec Reports (avril)	Décision AT	Inscriptions DM 1	Budget consolidé suite DM 1
EXPLOITATION	Dépenses	011	25 470,00 €	22 930,00 €	-2 540,00 €	22 930,00 €
		012	310 000,00 €	301 587,00 €	-8 413,00 €	301 587,00 €
		016	59 237,00 €	61 541,64 €	7 304,64 €	66 541,64 €
		Total	394 707,00 €	386 058,64 €	-3 648,36 €	391 058,64 €
	Recettes	017	345 603,36 €	320 935,00 €	5 331,64 €	350 935,00 €
		018	17 681,00 €	33 700,00 €	-8 981,00 €	8 700,00 €
		019	5 299,00 €	5 300,00 €	1,00 €	5 300,00 €
		002	26 123,64 €	26 123,64 €	0,00 €	26 123,64 €
		Total	394 707,00 €	386 058,64 €	-3 648,36 €	391 058,64 €

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Section d'exploitation

Par arrêté de tarification en date du 15 juillet 2025, l'ARS a fixé le forfait global de soins pour l'exercice 2025 à 1 718 954,86 €, dont 182 683,84 € pour l'Equipe spécialisée Alzheimer (ESA).

Ce montant est supérieur à la proposition budgétaire initialement formulée par le CCAS, qui s'élevait à 1 523 955,62 €, et correspondait à la dotation autorisée en 2024.

Il convient en conséquence d'ajuster les recettes d'exploitation du groupe I (chapitre 017) à hauteur de la différence, soit 194 999,24€.

En dépense, cette somme est répartie entre les 3 groupes selon le tableau ci-après, afin de couvrir les besoins complémentaires non prévus lors du vote du Budget Primitif.

Compte-tenu de ces éléments, la Décision modificative n°1 s'équilibre en section d'exploitation à 194 999,24 €.

		Chapitre	Budget Primitif (avril)	Inscriptions DM 1	Budget consolidé suite DM 1
EXPLOITATION	Dépenses	011	46 000,00 €	7 000,00 €	53 000,00 €
		012	1 313 451,62 €	149 176,24 €	1 462 627,86 €
		016	180 000,00 €	38 823,00 €	218 823,00 €
		Total	1 539 451,62 €	194 999,24 €	1 734 450,86 €
	Recettes	017	1 523 955,62 €	194 999,24 €	1 718 954,86 €
		018	12 006,00 €	0,00 €	12 006,00 €
		019	3 490,00 €	0,00 €	3 490,00 €
		002			
		Total	1 539 451,62 €	194 999,24 €	1 734 450,86 €

Le Pôle Infos Seniors (PIS)

Par arrêté du 18/07/202, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône fixe le montant de la dotation globale de financement pour l'exercice 2025 à 103 000 €, identique à 2024.

Le CCAS avait initialement proposé une proposition de dotation de 133 000 €, motivée par le besoin de financer des postes supplémentaires, en réponse à l'augmentation des demandes.

Cette proposition n'a pas été retenue par le Département en raison de contraintes budgétaires. La dotation accordée est ainsi inférieure de 30 000 € à celle demandée.

Cependant, cette dotation s'avère insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins du groupe II. La présente décision modificative acte donc d'un besoin complémentaire sur ce chapitre qui s'équilibre donc par un ajustement de la subvention d'équilibre à hauteur de 6 000 € et des baisses de dépenses sur les autres chapitres.

La Décision modificative n°1 s'équilibre en section d'exploitation à - 27 000,00 €.

		Chap.	Budget Primitif	Décision AT	Inscriptions DM 1	Budget consolidé suite DM 1
EXPLOITATION	Dépenses	011	3 412,00 €	3 412,00 €	-1 000,00 €	2 412,00 €
		012	199 680,00 €	161 779,27 €	-24 680,00 €	175 000,00 €
		016	14 374,00 €	14 374,00 €	-1 320,00 €	13 054,00 €
		002			0,00 €	0,00 €
			217 466,00 €	179 565,27 €	-27 000,00 €	190 466,00 €
	Recettes	017	136 000,00 €	103 000,00 €	-33 000,00 €	103 000,00 €
		018	2 443,00 €			2 443,00 €
		019	77 334,73 €	74 877,00 €	6 000,00 €	83 334,73 €
		002	1 688,27 €	1 688,27 €	0,00 €	1 688,27 €
			217 466,00 €	179 565,27 €	-27 000,00 €	190 466,00 €

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

L'article R314-229 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

L'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapport budgétaire définitif de la campagne de tarification des CHRS pour l'année 2025 de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;

L'arrêté de tarification en date du 15 juillet 2025 de l'ARS fixant le forfait global de soins pour l'exercice 2025 ;

L'arrêté du 18/07/2025 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône fixant le montant de la dotation globale de financement pour l'exercice 2025 ;

Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres,

DECIDE

- **D'ARRETER** par chapitre la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes du CHRS Le Chêne, du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), et du Pôle Infos Seniors (PIS) pour l'exercice 2025 telle que figurant aux documents budgétaires joints en annexe.
- **D'ACCEPTER** les tarifications 2025 conformément aux propositions, décisions et arrêtés des autorités de tarifications pour les budgets annexes du CHRS Le Chêne, du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), et du Pôle Infos Seniors (PIS).

Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 23/09/25
et de la publication le 23/09/25